



Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile



"Grenelle des ondes" : les associations resteront MOBILiséEs

25 mai 2009 - par Priartem et Agir pour l'Environnement



Communiqué de presse

Grenelle des ondes : Avant, pendant et après...les associations resteront MOBILiséEs

A l'issue de la première étape du Grenelle des ondes, Agir pour l'Environnement et Priartém expriment publiquement leur frustration de ne pas avoir pu entendre les scientifiques qu'elles ont proposés d'auditionner à maintes reprises. A cet égard, le caractère non contradictoire des auditions n'a pu que nuire aux résultats dudit Grenelle et affaiblir la synthèse des travaux. Pour les associations, il est inconcevable qu'une question de santé publique n'ait pu faire l'objet d'un débat scientifique pluraliste, faute de temps. Malgré tout, la pugnacité des associations a eu pour partie raison des a priori formulés par le premier Ministre et sa ministère de la Santé, présupposant, sans l'étayer scientifiquement, que les antennes relais n'avaient pas d'effets sur la santé des riverains, au regard de la faiblesse du niveau d'exposition.

Selon les associations, le principal acquis de ce Grenelle est à rechercher dans la reconnaissance officielle d'une incertitude, préalable à l'activation du principe de précaution. La synthèse reconnaît formellement que la téléphonie mobile fait partie des risques émergents, à gérer comme tels. Un certain nombre de propositions méritent d'être soulignées, notamment la mise en œuvre de mesures de précaution relatives à certains usages du portable jugés problématiques, notamment chez les enfants, adolescents et utilisateurs intensifs.

Concernant les antennes relais, il est à noter que l'un des scénarios retenus propose l'application du principe ALARA qui suppose la définition d'un nouveau seuil maximal d'exposition des riverains dans les lieux de vie et sites sensibles.

Selon Janine Le Calvez, Présidente de Priartém, « ce principe ALARA ne fera sens qu'accompagné d'une valeur d'exposition maximale réellement protectrice des populations exposées, valeurs que nous proposons de fixer à 0,6 V/m.

Le flou actuel de la synthèse reposant sur ne sorte d'écriture diplomatique risque de conduire très rapidement à des déconvenues abyssales. »

Selon Stéphen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement, « *cette synthèse est un premier pas en avant qui mérite que les associations applaudissent... d'une main ! Nous utiliserons la deuxième pour prêter main forte aux riverains qui devront rester mobilisés afin d'obtenir de véritables mesures de précaution qui restent à obtenir* ».

Les associations rappellent que ce Grenelle des ondes a fait naître des espoirs. Les frustrations et déconvenues qui pourraient résulter d'une inaction gouvernementale auraient des conséquences lourdes sur le climat entourant ce dossier.

Les associations attendent désormais que la puissance publique s'approprie ces premières conclusions, les renforce et les transpose dans une loi et des règlements encadrant sérieusement le développement de la téléphonie mobile.

Contact presse :

- Stéphen KERCKHOVE – Agir pour l'Environnement

- Janine LE CALVEZ – Priartém -